

Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017
Sur proposition de Danielle Simonnet

Voeu relatif à l'évolution de l'ensemble de bâtiments
du 92-98 avenue Gambetta, ancien rectorat de Paris, Paris 20e

Considérant la mobilisation des associations, commerçants et habitants des quartiers environnants qui ne faiblit pas depuis juin 2016, quand ils ont vu les travaux commencer sans concertation préalable,

Considérant le voeu du conseil de Paris en date du 16 septembre 2016 que « (...) *les parties prenantes, dont les élus concernés, soient réunies afin de travailler à faire évoluer le projet de grande surface alimentaire programmé au 94, avenue Gambetta, et de discuter de l'utilisation des surfaces restantes dédiées à l'activité économique* »,

Considérant que l'étude relative à la zone de chalandise qui a servi à élaborer le projet d'un Market dans ces locaux, est particulièrement caduque, car elle date de 2005, et que nombre d'indices et de témoignages font état de l'absence d'utilité d'établir un supermarché Market dans ce lieu,

Considérant la possibilité de l'utilisation par la Ville de la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises qui donne aux maires la possibilité de déléguer le droit de préemption des baux commerciaux à une SEM (société d'économie mixte), en l'occurrence ici la Semaest,

Considérant l'invitation faite le 15 décembre 2016 par Madame Olivia Polski, déléguée de la Ville au Commerce et à l'Artisanat, à une délégation d'associations des quartiers concernés accompagnée par le président d'honneur de la CMA de Paris, M. Christian Le Lann, à discuter avec Carrefour et la mairie du 20e concernant l'affectation des trois autres surfaces commerciales du projet autres que le supermarché Market de 1.950m²,

Considérant que la Délégation au Commerce et à l'Artisanat s'est engagée auprès de la délégation susnommée à trouver des preneurs et à agir sur le prix des loyers,

Considérant, comme l'a rappelé Olivia Polski, que la Ville, via la Semaest, a un projet de revitalisation du commerce dans le nord du 20^e, Vital Quartier3, et que le 92-98, av. Gambetta est dans la zone concernée,

Considérant la réunion du 27 février 2016 entre le promoteur du projet CVI-Gambetta et son locataire pressenti Carrefour avec les élus de la majorité du 20^e qui a validé le principe d'une nouvelle rencontre de ceux-ci avec cette fois les représentants de la société civile concernée par le projet,

Considérant les craintes légitimes des citoyennes et des citoyens du quartier concernant le promoteur Cargill, qui délocalise les entreprises qu'il rachète en France, et dont les agissements se

sont souvent révélés problématiques en matière de respect de l'environnement et de pratiques sociales,

Considérant qu'il est par conséquent nécessaire de mettre en oeuvre un réel contrôle démocratique, public et citoyen, sur l'attribution des lieux par le promoteur,

Considérant que les 3.600 citoyennes et citoyens mobilisés contre ce Carrefour ont été consultés par les initiateurs de la pétition, et ont évoqué nombre de besoins existants dans le quartier, nombre de propositions d'activités alternatives pour les 20.000 m² que comporte ce bâtiment (centre de planning familial, centre de santé, distributeur de produits bio, dépôt-vente de produits en circuit court, ateliers d'artistes ou d'artisans, salles de répétition ou d'enregistrement, université populaire, médiathèque, annexe du conservatoire, salle d'exposition, musée du XX^e, ludothèque, pépinière d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, bureau de Poste, consigne pour les personnes sans domicile fixe, centre d'accueil des réfugiés, écrivain public, salles de sport, locaux associatifs, etc.),

Considérant l'immense diversité de ces propositions citoyennes qui peuvent être un appui important pour l'élaboration démocratique d'un projet alternatif qui respecterait les exigences des habitant-e-s et les besoins du quartier, et ce sur l'ensemble du bâtiment anciennement alloué au rectorat,

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à la vie citoyenne, et à l'implication réelle des citoyennes et des citoyens dans la vie de leur quartier, et dans de beaux projets comme ceux cités ci-dessus,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Maire de Paris fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que le promoteur CVI-Gambetta et Carrefour rencontrent effectivement la délégation de la société civile de la zone concernée composée de commerçants, d'associations et de représentants des conseils de quartier impactés afin de faire le point sur l'avancement du projet et étudient favorablement les propositions alternatives de la délégation à ce projet financier, immobilier et commercial ;**
- **la Maire de Paris, avec les représentants de la société civile de la zone concernée, aide à la réalisation de projets alternatifs par des conseils, études, accompagnement et recherche de co-financements afin de rééquilibrer positivement dans le sens de l'intérêt général ce projet que les habitants n'acceptent pas en l'état ;**
- **la Maire de Paris demande officiellement à la Semaest, qui, conformément à la mission de celle-ci d'animation économique des quartiers, conduit depuis 30 ans des projets d'aménagement, de rénovation et de développement économique, au service de la vitalité urbaine, d'étudier avec la délégation susnommée :**
 - . **la préemption des baux ;**
 - . **le changement de destination des 1.950 m² prévus pour le Market ;**
 - . **l'affectation des bureaux prévus à des solutions alternatives dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire et au service de la vitalité des entreprises du nord du 20^e, à des solutions qui corrigent également le déficit d'équipements socio-culturels et de loisirs dans cette partie de l'arrondissement, et tenant compte des propositions alternatives exprimées par les citoyennes et les citoyens du quartier.**